



Date: 5 décembre 2022
Réf.: Contribution 2023

NOTIFICATION RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS POUR L'ANNEE 2023

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) présente ses compliments au point focal national du Belgique et a l'honneur de se référer à la contribution de la Belgique au budget de base de la Convention pour l'année 2023. Le secrétariat invite par ailleurs la Belgique à verser des contributions au Fonds spécial de participation et au Fonds complémentaire pour le soutien au processus de mise en œuvre de la Convention.

Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

Conformément aux procédures financières adoptées par la Conférence des Parties (CdP) lors de la première session, les contributions des Parties au budget de base de la Convention pour 2023 sont dues le 1er janvier 2023 (voir la décision 2/COP.1, annexe, paragraphe 14 (a)). La Conférence des Parties, lors de la quinzième session, a approuvé le budget-programme pour l'exercice triennale 2022–2024 en euros, qui comprenait également le barème indicatif des contributions au budget de base de la Convention (voir décision 10/COP.15).

La contribution de la Belgique au budget de base est donc la suivante :

	<i>EURO</i>
I. Contribution au budget de base pour 2023	62,187.00
II. Arriérés pour la période 2008-2022 (non reçus au 30 novembre 2022)	0.00
III. Les paiements anticipés	0.00
IV. Montant dû pour le 1er janvier 2023^a (I+II-III)	62,187.00

^a Un montant dû entre parenthèses représente un paiement anticipé

Arriérés en USD pour 1996-2007 (non reçu au 30 novembre 2022)	0.00
--	-------------



Les contributions au budget de base de la Convention **indiqués en euros** sont à verser sur le compte bancaire suivant :

Banque : UBS AG
Rue du Rhône 8
1211 Genève 2, Switzerland

Numéro de compte : 240-FP100381.0

Titulaire du compte : United Nations (CHUB7)

Code SWIFT : UBSW CH ZH 80A

Code banque : 240

N° IBAN : CH85 0024 0240 FP10 03810

Bien vouloir ajouter la mention suivante : « Au crédit du budget de base de la CNULCD »

Les contributions au budget de base de la Convention pour les années antérieures, y compris pour 2007, sont à verser **en dollars des États-Unis** sur le compte bancaire suivant :

Banque : JP Morgan Chase Bank N. A.
270 Park Avenue
New York, N.Y. 1017, USA

Numéro de compte : 485001802

Titulaire du compte : United Nations Office at Geneva

Code Swift : CHAS US 33 XXX

Code banque (ABA) : 021000021 (Code bancaire américain pour les virements électroniques)

Bien vouloir ajouter la mention suivante : « Au crédit du budget de base de la CNULCD »

Fonds spécial pour la participation

La gouvernance inclusive et la participation significative de Points focaux nationaux et de correspondants pour la science et la technologie sont un prérequis pour une prise de décisions efficaces dans le processus de la Convention. Les Parties sont invitées à verser des contributions au Fonds spécial pour la participation afin de soutenir la participation de représentants des pays en développement, et surtout de pays Parties les moins avancés touchés par la désertification et/ou la sécheresse, en particulier ceux d’Afrique, aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Les besoins en financement sont estimés à 2,200,000 Euros (900,000 Euros pour le CRIC 21 et 1,300,000 Euros pour la COP 16).

Les contributions au Fonds spécial pour la participation sont à verser sur l’un des comptes bancaires mentionnés ci-dessus en fonction de la monnaie de la contribution.

Objet à préciser : « fonds UVA-CNULD - Fonds spécial participation »



Pour plus d'informations

Le secrétariat de la CNULCD veut s'assurer que votre contribution apporte un impact réel. Dans le cas où vous souhaiteriez de plus amples informations relatives à cette note ou si vous envisagez d'effectuer une contribution volontaire en 2023, nous vous saurions gré de bien vouloir contacter M. Somarajan Pillai, par téléphone au +49 228 815 2844 ou par e-mail à spillai@unccd.int.

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) saisit cette occasion pour vous exprimer les assurances de sa haute considération.

Somarajan Pillai

Coordonnateur de l'Unité Services
Administratifs

M. Corentin Genin

Collaborateur à la Direction Climat et
Environnement (MD8)
Ministère des Affaires Etrangères
Courriel: corentin.genin@diplobel.fed.be

cc :

**Mission permanente de la Belgique auprès de
l'Office des Nations Unies à Genève**
Genève, Suisse
Courriel: geneva@diplobel.fed.be

Ambassade de Belgique

Berlin, Allemagne
Courriel: Berlin@diplobel.fed.be